

**Déclaration orale conjointe
20ème session du Conseil des droits de l'homme
Juin 2012**

**Point 3 de l'ordre du jour
Une approche des droits pour une éducation de qualité**

Délivrée par Claire de Lavernette (OIDEL) au nom des organisations ci-dessous :

New Humanity (statut consultatif général), Organisation internationale pour le droit à l'éducation et la liberté d'enseignement (OIDEL), Association Apprentissage sans Frontières, Association Points-Cœur, Associazione Comunità Papa Giovanni XXIII, Dominicans for Justice and Peace – Order of Preachers, Istituto Internazionale Maria Ausiliatrice delle Salesiane di Don Bosco, International Catholic Child Bureau, International Federation of University Women, International Volunteerism Organization for Women Education and Development (VIDES), Teresian Association (statut consultatif spécial)

Mr le Président,

Nous tenons tout d'abord à féliciter le Rapporteur Spécial pour les activités qu'il a poursuivies cette année dans le cadre de son mandat. En effet, pour reprendre l'expression de la Déclaration et plan d'action de Dakar que Mr Singh cite au point 29 de son rapport : "la qualité est au cœur de l'éducation".

Pour nos ONGs, la qualité de l'éducation ne peut tout d'abord se comprendre sans le respect des normes internationales relatives au droit à l'éducation. L'Observation 13 du Comité des droits économiques sociaux et culturels au PIDESC, décrit bien les obligations minimales. Nous citerons par exemple celle d'assurer l'accès sans discrimination aux établissements d'enseignement ou encore d'assurer un enseignement primaire à tous et de garantir le libre choix de l'éducation sans ingérence de l'Etat.

L'article 26 de la Déclaration Universelle et l'article 29 de la Convention des droits de l'enfant, stipulent que l'éducation doit développer la personnalité humaine, le respect des droits de l'homme et l'identité culturelle de chaque apprenant. Ainsi, il est clair que les normes internationales insistent sur les buts à visée humaine de l'éducation.

Nous sommes donc heureux que Mr Singh ait développé ces points, notamment dans la partie III de son rapport. Nous voulons citer certains d'entre eux qui nous semblent particulièrement pertinents :

- l'importance de l'acquisition de connaissances sur les valeurs des droits de l'homme, qui doit faire partie des apprentissages fondamentaux,
- La diversité culturelle, qui est une richesse des pays. Elle doit être promue par des systèmes éducatifs qui se disent de qualité,
- L'éducation technique et professionnelle comme composante essentielle des savoirs fondamentaux,
- L'importance et la valorisation des différences, notamment en ce qui concerne les femmes et les filles,
- La nécessité d'une formation de qualité pour les enseignants, qu'elle soit initiale ou continue,
- Enfin, la participation de toutes les parties prenantes qui doit se retrouver à tous les niveaux du système éducatif.

Nous accueillons très favorablement la proposition du Rapporteur Spécial d'organiser un débat sur la qualité de l'éducation sous les auspices du Conseil.